

Relevé de décisions suite à la réunion du conseil communautaire du 24 novembre 2022

Le jeudi 24 novembre 2022 à 18h00, le conseil communautaire, dûment convoqué le 18 novembre par Monsieur Driss NAJI, Président de la communauté de communes, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Saint Germain sous la présidence de Monsieur Driss NAJI, Président.

Etaient présents : Joël ARSAC, Isabelle BERNARD, Pierre-Henri CHANAL, Stéphane CHAUSSE, Sabine COMBAZ, Jean-Luc COUVERT, Joël CROS, Jean-François CROZIER, Sylvie DUBOIS, Patricia EYRAUD, Joseph FALLOT, Michelle GILLY, Chantal GORIAINOFF, Yannick GUENARD, Antoine LAINE, Dominique LAVILLE, Gilbert MARCON, Didier MEHL, Claude MONCOMBLE, Florian MORGE, Driss NAJI, Patrick ROTGER, Karine TAULEMESSE, Benoît VIDAL.

Pouvoirs : d'Isabelle CROS à Karine TAULEMESSE, d'Agnès DUDAL à Michelle GILLY, de Marie FARGIER à Stéphane CHAUSSE, de Guillaume JOUVE à Antoine LAINE, de Yann BILANCETTI à Didier MEHL, de Fanny MALIS à Claude MONCOMBLE.

Excusés : Roxane DUSSOL, Didier LOYRION.

Absents : ---

Joseph FALLOT est élu secrétaire de séance.

Affichage : 1^{er} décembre 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents a adopté les délibérations suivantes :

- 2022-88 : Décision modification budget SPANC
- 2022-89 Détermination des attributions de compensation définitives 2022 et provisoires de l'année 2023
- 2022-90 Adoption du référentiel M57 à compter du 1er janvier 2023
- 2022-91 : Redevance spéciale déchets : création d'une nouvelle catégorie de professionnel
- 2022-92 : Attribution d'une subvention à l'association « Bugnes et Fête » pour la Fête de la Bugne 2022
- 2022- 93 : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 2022-94 : Maison de Santé : Avenant à la convention entre la communauté de communes et le Centre hospitalier Claude Déjean pour l'occupation des locaux de la Maison de Santé
- 2022- 95 : Maison de Santé : Avenants aux conventions entre la communauté de communes et les occupants de la Maison de Santé pour 2023
- 2022-96 : Modification du règlement du SPANC, service public d'assainissement non collectif
- 2022-97 : Engagement de la communauté de communes dans la phase préparatoire « Leader 2023 - 2027 » (convention de partenariat avec la communauté « Arche Agglo »)
- 2022-98 : Convention de droit d'acquisition avec Urbasolar (version actualisée)
- 2022-99 : Avenant n°1 à la convention de mise en place du service commun « Petite Ville de Demain »
- 2022-100 : Complément à la délibération « étude biodéchets » (désignation des élus référents et modification des modalités de contribution par EPCI)
- 2022-101 : Renouvellement de la convention « aide au commerce de proximité » avec la Région Auvergne – Rhône-Alpes
- 2022-101 : Désignation d'un suppléant au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche méridionale

Driss NAJI
Président

